



Paris le 31 juillet 2009

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

DGESCO/ GDA
n° 2009-0092

Le ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du gouvernement

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames les professeurs et Messieurs les professeurs

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

S/c de Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A (H1N1) – Diffusion des
gestes barrières dans les classes

Les modes d'apparition des cas de grippe A (H1N1) dans les écoles et les
établissements scolaires ont confirmé la grande contagiosité du virus et de ce fait, la
nécessité d'adopter des mesures permettant de lutter contre sa propagation.

Il convient de rappeler que la transmission de la grippe A (H1N1) se fait de la même
manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par
l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- par le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire, par
exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne
malade, comme une poignée de porte.

Pour information

*Mesdames et Messieurs les médecins, Conseillers techniques des Recteurs et
des IA-DSDEN*

*Mesdames les infirmières et Messieurs les infirmiers, Conseillers techniques
des Recteurs et des IA-DSDEN*

Certaines attitudes sont à adopter pour éviter au maximum ces contaminations :

- se laver les mains plusieurs fois par jour, au savon et pendant trente secondes ;
- utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser ;
- jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle et se laver les mains à nouveau.

Ces précautions, que l'on appelle « gestes barrières », constituent une protection de premier ordre contre la propagation du virus.

C'est pourquoi je vous demande de présenter les « gestes barrières » à tous les élèves scolarisés, de la maternelle à la terminale, dans les tous premiers jours de la rentrée scolaire.

Les modalités de cette présentation sont laissées à l'appréciation des établissements.

Des affiches et des autocollants reprenant les « gestes barrières » peuvent être commandés gratuitement auprès de l'INPES, à l'adresse Internet <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/commandes/commandes.asp>

Au-delà de ces consignes comportementales, il est essentiel que les usagers des établissements aient accès à des installations propres et pourvues en produits hygiéniques adaptés : savon liquide, essuie-mains jetables ou souffleries.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis Nembrini